

## COMMUNE DE SAINT-BARAING

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

**Date de convocation** : 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Baraing, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Robert MICHAUD, Maire.

**Présents** : M. BEAU David, M. COULON Alexandre, M. CUSSEY Florian, M. DUCLET Jacky, M. MICHAUD Robert, M. VAUDRY Pascal, Mme REVERCHON Delphine.

**Excusés** : Mme MICHAUD Mélanie, M. REVERCHON Loïc.

**Absent** : TEPINIER Thomas.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30.

Mme Delphine REVERCHON a été désignée en qualité de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès verbal du 3 avril 2024
- DCM : Bilan des coupes 2024
- DCM : Demande de subvention région - par l'ONF
- DCM : Demande de subvention – souvenir français
- DCM : Attributions de subventions 2023
- DCM : Travaux école
- DCM : Ravalement de façade : choix de l'entreprise
- DCM : Demande de subvention pour le ravalement de façade
- DCM : Bâtiment communal : installation de volets roulants
- DCM : Demande de subvention pour l'installation de volets roulants
- DCM : Désignation référent santé – pays Dolois
- Questions diverses

---

#### **1- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2024**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **2- Délibération : Bilan des coupes 2024**

M. le Maire présente le bilan des coupes pour l'année 2024 établi par l'ONF.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le bilan de l'ONF tel que présenté,
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses liées à l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **3- Délibération : Demande de subvention région - par l'ONF**

M. le Maire précise que suite à une coupe rase dans les parcelles 14 et 16 et dans le cadre de la régénération naturelle, il est possible de bénéficier de subvention.

A cet effet, il présente le devis de l'ONF pour le montage d'un dossier de subvention d'aide auprès de la Région Bourgogne Franche Comté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'ONF pour un montant de 350.00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **4- Délibération : Demande de subvention – souvenir français**

M. le Maire présente un courrier du Comité du Souvenir Français de Chaussin qui sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 50 € afin de faire l'acquisition de deux drapeaux pour un montant total de 1 475 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de verser une aide de 50 € au Comité du Souvenir Français,
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **5- Délibération : Attributions de subventions 2023**

M. le Maire demande aux conseillers de délibérer sur les subventions à verser à différentes associations pour l'année 2023 car il apparaît que ces dernières n'aient pas été attribuées l'année dernière.

Après délibération, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer à l'ADMR une subvention de 50 €,
- **DECIDE** d'attribuer à l'amicale – donneurs de sang une subvention de 76.00 €,
- **DECIDE** d'attribuer aux anciens combattants une subvention de 76 €,
- **DECIDE** d'attribuer au centre Léon Bérard une subvention de 45 €,
- **DECIDE** d'attribuer au club douceur de vivre une subvention de 50 €,
- **DECIDE** d'attribuer au comité des fêtes une subvention de 76 €,
- **DECIDE** d'attribuer à la maison des petits pieds une subvention de 76 €,
- **DECIDE** d'attribuer au Souvenir Français une subvention de 50 €,
- **DECIDE** d'attribuer à l'ACCA de Saint Baraing une subvention de 76 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à régler ces dépenses.

#### **6- Délibération : Travaux école**

M. le Maire présente le devis envoyé par la commune de Rahon concernant des travaux de rénovation des classes du RPI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis d'un montant total de 9 926.00 € HT pour les 3 communes,
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **7- Délibération : Ravalement de façade : choix de l'entreprise**

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements, une annexe au bâtiment principal a été détruite et qu'il convient de refaire l'enduit.

Par ailleurs, il précise qu'il serait nécessaire de refaire également une partie du crépi de la façade avant du bâtiment communal au vu de la présence de salpêtre.

A cet effet, il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** le devis de la SARL Chaumonnot Jordan pour un montant de 7 916.38 HT,
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **8- Délibération : Demande de subvention pour le ravalement de façade**

Considérant le projet de la commune de refaire une partie du crépi du bâtiment communal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** l'opération de travaux de la façade de la mairie et arrête les modalités de financement,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **9- Délibération : Bâtiment communal : installation de volets roulants**

Afin de changer les volets existants qui sont défectueux et difficile à manipuler, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement des volets de l'étage du bâtiment communal.

A cet effet, M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Scop fermetures pour un montant de 5 909.09 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **10- Délibération : Demande de subvention pour l'installation de volets roulants**

Afin de changer les volets existants qui sont défectueux et difficile à manipuler, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement des 5 volets du rez-de-chaussée du bâtiment communal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **ADOPTE** l'opération de changement des volets et arrête les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **11- Délibération : Désignation référent santé – pays Dolois**

M. le Maire présente un courrier reçu du pays Dolois qui porte le projet de Contrat Local de Santé et qui a pour objectif de développer l'offre de soins, améliorer la coordination des professionnels de santé, renforcer la prévention, les dépistages et promouvoir un environnement favorable à la santé.

En tant qu'interlocuteur privilégié, il est demandé à la commune de désigner un référent santé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents nomme Mme Mélanie MICHAUD en tant que référent santé.

#### **12- Informations diverses**

Le cubage du bois a été réalisé le vendredi 30 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance  
Delphine REVERCHON

M. le Maire  
Robert MICHAUD

